

Lannion, le 02 juin 2025

N. Réf. : FH/VG/BC/mai 2025.

Objet : Modalités d'inscription à la formation Infirmière IFSI Lannion.

Madame, Monsieur,

Nous vous félicitons pour votre admission en 1^{ère} année de formation préparatoire au diplôme d'Etat Infirmier dont la rentrée aura lieu le :

Lundi 01 septembre 2025 à 09H00 heures à l'IFSI de LANNION.

Nous vous prions de trouver ci-joint le dossier d'admission comprenant :

- Des informations concernant la rentrée et ses conditions ;
- Une liste de livres et équipements nécessaires pour la rentrée.

De plus, les documents suivants sont à retourner à l'IFSI de Lannion dans les plus brefs délais (attendre les résultats du bac pour les bacheliers) et au plus tard à la date limite indiquée sur Parcoursup (cf. 3.Fiche de renseignements) :

- La **fiche de renseignements** à compléter et l'**acquiescement des droits d'inscription** (art.21 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié) soit 175 € à régler en chèque à l'ordre du trésor public (non remboursable) ;
- Un **justificatif de domicile de l'étudiant pendant les études** ;
- 1 photocopie OBLIGATOIRE du **diplôme du baccalauréat (et du relevé de notes du baccalauréat) sinon diplôme équivalent ou autres (DEAS, ...)** ;
- La **fiche Choix Parcours Formulaire Lannion** ;
- **2 photographies** d'identité couleur, format standard portant votre nom au verso (dont une à coller sur la fiche de renseignements) ;
- 1 photocopie de votre **carte vitale** (ou celle de la personne à laquelle vous êtes rattaché(e)) ;
- 2 photocopies de votre **carte d'identité** recto-verso ;
- 1 photocopie du permis de conduire, de la carte grise et de l'assurance du véhicule si vous les détenez ;
- Pour avoir le versement des indemnités de stage : **1 RIB** à votre nom ;
- Pour l'obtention d'une carte de restaurant du Centre Hospitalier Lannion-Trestel dès le jour de la rentrée : **l'autorisation de prélèvement bancaire** accompagnée d'un autre RIB à votre nom ;
- Le **règlement intérieur** de l'Institut dont vous remplirez/cocherez les cases et signerez la dernière page pour acceptation après l'avoir détachée.
- L'**attestation d'acquiescement de la CVEC** (Contribution Vie Etudiante et Campus) sur le site du CROUS sauf si vous êtes en formation continue (financement employeur).
- L'**autorisation parentale** pour effectuer des stages pour les mineurs.
- L'**autorisation Droit à l'image**

De plus, vous devrez retourner **au plus tard le jour de la rentrée** :

- Le **certificat médical établi par un médecin agréé** par l'ARS attestant que vous ne présentez pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession infirmière (document joint à compléter) ; vous trouverez, ci-joint, une liste des médecins agréés, seuls habilités à vous délivrer ce certificat d'aptitude.
- L'**attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires** (photocopie en cours si la vaccination n'est pas terminée) conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France (arrêté du 2 août 2013 et instruction du 21 janvier 2014). Votre admission définitive est subordonnée à la production de ce certificat au plus tard le jour de la 1^{ère} entrée en stage.
- Une attestation **responsabilité civile Individuelle** pour l'année scolaire. Vous pouvez souscrire en plus à une assurance responsabilité civile **couvrant les risques professionnels** (information à la rentrée).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Mme Françoise HUET-Directeur IFPS
M. Vincent GUILLOU - Référént du site



Formation infirmière

Informations sur la rentrée

1. La date de la rentrée 2025

En 1ère année de formation infirmière, elle est fixée au :

Lundi 01 septembre 2025 à 09h00.

2. Report d'admission

Un report d'admission peut être accordé de droit en cas :

- de congé de maternité,
- de rejet du bénéfice de la formation professionnelle ou sociale,
- de rejet de demande de congé formation,
- de rejet de demande de mise en disponibilité,
- de congé parental pour enfant de moins de 4 ans,

ou en cas de maladie, accident ou événement grave.

Le cas échéant, contacter le plus rapidement possible l'I.F.S.I.

3. Fiche de renseignements

La fiche de renseignement doit parvenir à l'I.F.S.I. dûment remplie, accompagnée du règlement de 175 euros et des pièces demandées soit par :

- Voie postale (cachet de la poste faisant foi)
- Dépôt au secrétariat ou dans la boîte aux lettres extérieure à l'entrée de l'institut.

Les dates limites d'inscription administrative sont les suivantes :

- Au plus tard le **11 juillet 2025** à douze heures pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission sur PARCOURSUP entre le **2 juin 2025 et le 7 juillet 2025 inclus** ;
- Au plus tard **22 août 2025** à douze heures, pour les candidats ayant accepté définitivement ou non une proposition d'admission sur PARCOURSUP entre le **8 juillet 2025 et le 17 août 2025 inclus**.
- Pour toute proposition d'admission acceptée sur PARCOURSUP à partir du 18 août 2025, l'inscription administrative se fait dans **les plus brefs délais** après l'acceptation.

4. Expérimentation universitaire

Dans le cadre de l'expérimentation avec l'université de Rennes, pour les étudiants ayant fait le choix « Parcours LAS UE 2.01 » un dispositif de préparation et de remise à niveau en sciences médicales sera mis en place du **25 au 29 août 2025**. Pour connaître les modalités, il convient de se rendre sur le site du tutorat rennais : <https://tutoratrennais.fr/enregistrement>

5. Conditions médicales requises

L'admission définitive reste subordonnée :

- a) à la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé (liste ci-jointe) attestant que le candidat présente les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession d'infirmière.
- b) à la production, dès la rentrée et au plus tard le jour de l'entrée en stage, d'un certificat médical de vaccination selon la réglementation en vigueur (arrêté du 2 août 2013 et instruction du 21 janvier 2014 (Attention : **entreprendre les vaccinations au plus tôt** (DTP, hépatite B, dosage des anticorps...) car des délais sont nécessaires et risquent de remettre en cause votre admission).

N.B. : Utiliser le certificat médical et le certificat de vaccinations et de non contagion ci-joints.

Un justificatif d'examen médical sera demandé **à chaque rentrée**. Il est à la charge de l'étudiant.

6. Responsabilité Civile Individuelle

La production d'une attestation **responsabilité civile Individuelle** pour l'année scolaire en cours est obligatoire.

7. Responsabilité Civile Professionnelle

Vous pouvez éventuellement souscrire à une **assurance responsabilité civile couvrant les risques professionnels en milieu de soins**. Des informations vous seront données à la rentrée.

8. Indications relatives à votre admission en formation

- **Les indications relatives à la formation** seront données la première semaine de cours. Le premier stage débutera 8 semaines après la rentrée. Les stages obligatoires ont lieu en priorité sur les établissements suivants : Centres Hospitaliers de Lannion, Paimpol, Guingamp, Tréguier, Bégard et le Centre de Rééducation Fonctionnelle du Centre Hospitalier de Lannion situé à Trestel. Les étudiants se déplacent sur les lieux de stage par leurs propres moyens. Des remboursements de frais de transport se font sur justificatif et selon les barèmes et conditions prévus par les textes.
- Les étudiants devront vérifier leur rattachement à un régime de sécurité social.

9. Handicap

L'établissement est accessible aux personnes à mobilités réduites et favorise un accueil et un accompagnement adapté pour les personnes en situation de handicap ou présentant des difficultés d'apprentissage.

L'Institut dispose de deux places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap.

Les Référents handicap :

Dr LAUSECKER – CH Lannion-Trestel

V.GUILLOU – IFPS Lannion

Le référent Handicap est disponible pour répondre à vos questions à l'accueil de l'Institut.

10. Logement

Vous avez la possibilité d'obtenir des offres de logement sur Lannion au niveau :

- du CROUS ;
- du site Internet : <http://www.etudier-lannion-tregor.com/index.php> ;
- des résidences CAP Affaires, CERISE Lannion, Services Jeunesse Ville de Lannion... ;

11. Restauration *

Les étudiants infirmiers peuvent bénéficier dès le jour de la rentrée d'une carte restaurant du Centre Hospitalier (prix du repas : 4 euros environ). Pour en bénéficier, vous devez nous fournir **l'autorisation de prélèvement** ci-jointe dûment complétée, signée en joignant un **RIB à votre nom** au plus tard à la date limite de votre inscription. Aucune demande ne pourra être faite ultérieurement. Les repas peuvent également être pris au restaurant universitaire proche du Centre Hospitalier (3 euros 30 cts).

12. Carte d'étudiant

L'I.F.S.I. est dans l'obligation de fournir aux étudiants, et cela chaque année, une carte d'étudiant. Cette dernière sera donnée dans les premières semaines de la rentrée sous réserve de la transmission par l'université et que l'étudiant ait fourni toutes les pièces relatives à son dossier.

13. Règlement intérieur

Nous vous demanderons d'en prendre connaissance et de signer leur acceptation.

14. Demandes de bourses

Les demandes sont à effectuer sur le site de la Région Bretagne à partir du 01 juillet jusqu'au 30 septembre 2025. Vous aurez besoin de votre dernier avis d'imposition et d'un RIB à votre nom ainsi que du code établissement. Demande à réaliser en utilisant le lien ci-dessous vers Le PADLET étudiants qui contient le guide de création de comptes, le guide de saisie d'une demande de bourse et la checklist des pièces à prévoir.

Code établissement : JrDZ12_

(code indispensable pour saisir la demande de bourse)

https://padlet.com/DDFC_SACOP/padlet-tudiants-bourse-sanitaire-et-sociale-ka4c5alx34ghd0ks

15. Informatique et Liberté

Tout refus de voir votre nom diffusé (ex : résultats d'examen) doit être signifié par courrier écrit.

N.B. TOUT COURRIER NECESSITANT UNE REPOSE DOIT ETRE ACCOMPAGNE D'UNE ENVELOPPE TIMBREE

Formation en Soins Infirmiers - promotion 2025-2028

Ouvrages recommandés :

Ces livres (**dernière édition**) vous serviront sur les 3 années de formation.

Pharmacologie	<p>1) N. Contejean, F. Leconte, A. Vallat. Le calcul de doses sans erreur – Le cours et l’entraînement par niveaux de difficulté pour réussir les UE 2.11 et 4.4 (6ème édition juin 2024). Edition Vuibert. Prix : 16.00 €</p> <p>2) M. Dambrine, R. BARUS, J.N. Chatelet. <i>Toute la Pharmaco – 1500 fiches de médicaments pour étudiants en IFSI et professionnels en soins infirmiers</i> (2ème édition août 2022 – Hors collection IFSI – Edition Vuibert). Prix : 27.90 €</p>
Anatomie physiologie humaines	<p>3) B. Derrickson, G. J.-Tortora. <i>Manuel d’anatomie et de physiologie humaines</i> (3ème édition juillet 2022 - Edition De Boeck Supérieur. Prix : 49.90 €</p>
Stages	<p>4) G. Morange, L. Belmir Cheikhoui. <i>Tout pour mes stages infirmiers : préparer et valider vos stages avec succès</i>. (1ère édition – septembre 2018 - Hors collection – Edition Vuibert). Prix : 21.00 €</p>
Raisonnement clinique	<p>5) T. PSIUK. L’apprentissage du raisonnement clinique – Concepts fondamentaux – Contexte et processus d’apprentissage. (2ème édition – août 2019 - Edition De Boeck Supérieur). Prix : 34.90 €</p>

Les ouvrages 1 et 3 vous permettront de réviser et/ou vous entraîner avant la rentrée.

Equipement informatique :

- ✓ Un ordinateur portable, équipé d'une webcam, sera nécessaire pour suivre votre scolarité dans de bonnes conditions (réalisation de travaux de groupe par exemple)

Dernier établissement scolaire fréquenté :

Nom :

Adresse : Ville :

Dernier niveau d'enseignement atteint :

Année d'arrêt de scolarité : _____ Niveau :

Diplômes obtenus (préciser la nature des diplômes, la série et l'année d'obtention) :

Année : _____ Diplôme : Série : Département :

Année : _____ Diplôme : Série : Département :

Année : _____ Diplôme : Série : Département :

Avez-vous déjà été inscrit à Rennes 1 ? oui non. Si oui, **n'étudiant** :

Activités professionnelles antérieures :

Période : ___/___ Employeur :

Fonction occupée dans l'entreprise :

Type de contrat : CDI CDD Autre :

Période : ___/___ Employeur :

Fonction occupée dans l'entreprise :

Type de contrat : CDI CDD Autre :

Période : ___/___ Employeur :

Fonction occupée dans l'entreprise :

Type de contrat : CDI CDD Autre :

En cas de nombre supérieur de période, veuillez joindre un document complémentaire.

Nombre de mois d'activité professionnelle : _____ mois

Statut avant l'entrée en formation :

Demandeur d'Emploi : **N° identifiant France Travail** :

Stagiaire de la formation professionnelle Boursier de l'Education Nationale

Etudiant élève Classe préparatoire Salarié Aucune activité

Chercheur emploi Chercheur emploi non indemnisé Autre (préciser) :

Conditions de suivi des études : (ne concernent que les personnes en reconversion professionnelle)

C.I.F. (congé individuel de formation) :

Promotion professionnelle de la Fonction Publique :

Nom/Adresse de l'établissement :

Allocation de formation (reconversion, reclassement...) :

Organisme de financement :

① Disposez-vous d'un moyen de locomotion ? Oui Préciser : Non

Si non, comment envisagez-vous vos déplacements lors des stages en dehors de Lannion ?

Je suis informé(e) que mes coordonnées peuvent être transmises à des fins non commerciales (statistiques,...).

En cas de refus, veuillez joindre un courrier de refus. Courrier de refus oui non

Cadre réservé à l'administration :

paiement inscription

photocopie carte identité

Adhésion règlement intérieur + charte info

2 photos identité format standard

photocopie carte vitale

2 RIB au nom de l'étudiant+ autorisation prélèvement

relevé de Note du bac + photocopie baccalauréat ou équivalent

photocopie du permis de conduire

photocopie de carte grise du véhicule utilisé

photocopie assurance véhicule

Certificat de vaccinations

Certificat d'aptitude médical

responsabilité civile individuelle et professionnelle